

AFFAIRE N° 18. - Allocation d'une subvention de 2.000.000 Frs CFA par le Service de la Jeunesse et des Sports pour aménagement de terrains annexes de sports au Stade de la Redoute

M. LAURET donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 12 Novembre 1965, M. le Chef du Service de la Jeunesse et des Sports a accusé réception d'un projet d'aménagement des terrains annexes au Stade de la Redoute.

Ce projet appelle de sa part les observations suivantes:

1°) Les terrains de basket, volley recevront un enrobé fin ou doux. Il serait judicieux de juxtaposer les deux terrains de basket en réservant une zone intermédiaire de dégagement de 5 m/ en enrobé. Cette solution permet d'aménager en travers des baskets, un hand-ball à 7 de dimensions optimum 40 x 20 m.

2°) Entre les deux terrains de volley on posera dans une fosse à sable: un mât à grimper, une barre de suspension, trois poutres d'équilibre, afin de compléter les installations d'éducation physique et sportives du stade.

Monsieur le Chef du Service de la Jeunesse et des Sports envisage d'attribuer à la Commune, pour ces installations sportives, une subvention de 2.000.000 de Frs CFA provenant de crédits d'équipement scolaire.

Il me demande, en conséquence, de constituer le dossier réglementaire de demande de subvention comprenant:

- 1 plan masse
- 1 devis descriptif et estimatif
- 1 délibération du Conseil Municipal avec un engagement contractuel.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,  
St Denis, le 10  
Décembre 1965.  
P. le Préfet,

Le Secrétaire Général,  
Signé: J. Chuchard.